

DECISION SUR LA CREATION DE L'UNIVERSITE PANAFRICAINNE
Doc. EX.CL/579 (XVII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** des progrès réalisés en vue de la création de l'Université panafricaine, et de la recommandation du Conseil exécutif à ce sujet;
2. **DECIDE** de créer l'Université panafricaine, conformément au modèle proposé par la Commission;
3. **DECIDE EGALEMENT** de répartir comme suit les domaines thématiques entre les régions et pays:
 - i. Afrique de l'Ouest – Nigeria, pour les Sciences de la Terre et de la Vie;
 - ii. Afrique de l'Est - Kenya, pour les Sciences fondamentales, la Technologie et l'Innovation;
 - iii. Afrique centrale - Cameroun, pour la Gouvernance, les Sciences humaines et sociales.
4. **INVITE INSTAMMENT** les régions d'Afrique du Nord et d'Afrique australe à parachever les consultations et à désigner d'ici à la session ordinaire prochaine prévue pour janvier 2011, les pays susceptibles d'accueillir les instituts traitant des domaines thématiques des sciences spatiales et des sciences de l'eau et de l'énergie, y compris les changements climatiques, respectivement, pour les soumettre à l'attention de la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, pour adoption ;
5. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine d'élaborer le projet de statuts de l'Université panafricaine et de les soumettre, selon les règles et procédures en vigueur, à l'attention de la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, à sa prochaine session ordinaire en janvier 2011.

Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010

2010

Decision on the Establishment of the Pan African University Doc. Ex.CI/579(Xvii)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1172>

Downloaded from African Union Common Repository